

N° 153

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 1980.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française au fonctionnement des services publics de la République fédérale islamique des Comores, ensemble quatre Annexes et deux Protocoles, signée à Paris le 10 novembre 1978.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1578, 1713 et in-8° 393.

---

Traités et Conventions. — Comores (République fédérale islamique des) - Coopération culturelle et technique - Personnels.

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française, au fonctionnement des services publics de la République fédérale islamique des Comores, ensemble quatre Annexes et deux Protocoles, signée à Paris le 10 novembre 1978, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 décembre 1980.*

Le Président,

*Signé* : JACQUES CHABAN-DELMAS.

---

(1) Voir le document annexé au n° 1578 de l'Assemblée nationale.